Déployer l'IA dans l'entreprise : obligations de l'employeur et charte IA

Vos salariés utilisent déjà l'IA, souvent sans cadre. Reprenez la main : connaissez vos obligations, associez le CSE et fixez les règles du jeu avec une charte IA.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer les obligations de l'employeur au regard du règlement européen sur l'IA
- Identifier les usages interdits et les usages RH à haut risque
- Conduire l'information et la consultation du CSE avant le déploiement d'un outil d'IA
- Articuler l'usage de l'IA avec la protection des données personnelles
- Rédiger une charte IA et la rendre opposable aux salariés
- Organiser la formation des salariés à l'usage de l'IA

POINTS FORTS

Mise en pratique sur des cas réels apportés par les participants

Programme adaptable à votre secteur et à vos outils en intra

Démarche pédagogique, documentation remise et évaluation

- Recueil des besoins du participant, en amont de la formation
- Préparation et diffusion de supports pédagogiques
- Apports théoriques illustrés par des cas concrets
- Cas pratiques et mises en situation ciblées
- Personnalisation de la formation à travers de nombreux échanges
- Évaluation des acquis en fin de formation, par quiz ou mise en situation pratique
- Évaluation de la satisfaction et de l'engagement

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC CONCERNÉ
Dirigeants, DRH / RRH, managers, assistants de direction, responsables informatiques

PRÉREQUIS
Aucun

DURÉE
1 journée soit 7 h au total

MODALITÉS DE DISPENSE
Formation inter-entreprises, intra-entreprise, sur mesure ou individuelle.
Pour chacun de ces formats : en présentiel ou à distance en classe virtuelle.

TARIFICATION
Formation INTER 890 € HT par personne (TVA non applicable, art. 261-4-4° du CGI)
Minimum 4 personnes - Maximum 12 personnes
Formation Intra - Sur mesure - Individuelle : demander un devis pour personnaliser le programme de cette formation pour qu'elle réponde aux spécificités de votre entreprise.
Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise, selon ses critères.

DATES - LIEUX - DÉLAI D'ACCÈS
Date et lieu à déterminer en fonction des possibilités et disponibilités respectives.
Formation organisée sous 2 à 4 semaines à compter de la validation de la formation, selon les disponibilités respectives.

FORMATEUR
Expert ROLEV IMPACT

SANCTION DE LA FORMATION
Remise d'une attestation de fin de formation

RECOMMANDATIONS
TV – Écran permettant une diffusion
Connexion internet à haut débit

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
Pour vous permettre d'accéder et de suivre nos formations dans les meilleures conditions nous vous invitons à nous contacter afin de déterminer la solution la mieux adaptée à votre besoin. La référente handicap pourra, si nécessaire, proposer l'appui de réseaux d'accompagnement spécialisés (Agefiph, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH…) afin d'identifier les aménagements les plus adaptés.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
contact@rolevimpact.com
06 15 38 72 52
www.rolevimpact.com

ROLEV IMPACT

Déployer l'IA dans l'entreprise : obligations de l'employeur et charte IA

Programme

1 **Le cadre juridique de l'IA**
Qu'est-ce qu'un système d'IA : outils grand public, logiciels métiers, IA intégrée aux outils existants
Le règlement européen sur l'IA : une approche par les risques
L'entreprise utilisatrice : obligations du déployeur
Pratiques interdites sur le lieu de travail
Usages RH à haut risque
Obligation de maîtrise de l'IA par le personnel

2 **Avant le déploiement : associer le CSE et informer**
Consultation du CSE sur l'introduction d'une nouvelle technologie
Risques d'un déploiement sans consultation : suspension de l'outil, délit d'entrave
Information des salariés et transparence
Mise à jour du document unique d'évaluation des risques

3 **IA et données personnelles**
Données des salariés et des clients dans les outils d'IA
Analyse d'impact : quand la réaliser
Confidentialité et secret des affaires

4 **Encadrer les usages : la charte IA**
Outils autorisés, usages encadrés ou interdits, usages non déclarés
Données à ne jamais saisir
Contrôle humain des résultats
Rendre la charte opposable : CSE, inspection du travail, information des salariés
Contrôler le respect de la charte
Former les salariés et accompagner les métiers
Atelier : construire la trame de sa charte IA
Quiz

Nature de l'action Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L. 6313-1 du Code du travail
Suivi de l'action Feuilles d'émargement, ou relevé de connexion en classe virtuelle. **Appréciation des résultats** Évaluation des acquis en fin de formation.
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.